



Conseil économique et social

Distr. générale
18 mai 2004
Français
Original: anglais

Session de fond de 2004

New York, 28 juin-23 juillet 2004

Point 7 a) de l'ordre du jour provisoire*

**Questions de coordination, questions relatives
au programme et autres questions :
rapports des organes de coordination**

Rapport d'ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour 2003

Résumé

Dans ses rapports annuels, le Conseil de coordination des chefs de secrétariat s'efforce de donner un aperçu général des faits nouveaux intervenus dans les échanges entre les organisations du système des Nations Unies.

La portée du présent rapport a été élargie afin qu'il porte non seulement sur les activités menées en 2003 mais aussi sur la première session du Conseil de coordination pour 2004. Les États Membres seront ainsi informés des faits nouveaux les plus récents au niveau interinstitutions et seront davantage en mesure de fournir des directives correspondant bien aux besoins du moment.

L'engagement du système en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeure le principe guidant les travaux du Conseil de coordination et ses structures auxiliaires. Les thèmes autour desquels a été élaboré l'ordre du jour du Conseil de coordination pour la période à l'examen ont été choisis dans cette optique, notamment les stratégies de suivi de l'application des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence internationale sur le financement du développement; la lutte contre la criminalité transnationale; la réduction de la fracture numérique; le VIH/sida et ses liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance; l'appui de l'ensemble du système au développement de l'Afrique et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD); et la prévention des conflits armés. Le présent rapport présente les principaux résultats de l'examen de ces questions par le Conseil de coordination.

* E/2004/100.



Dans le domaine de la gestion, le Conseil de coordination présente les principaux faits nouveaux au niveau interinstitutions concernant la sécurité et la sûreté du personnel et le renforcement du système de sécurité de l'ONU, la création du corps de hauts fonctionnaires, la remise en service du Réseau Finance et budget et le renforcement des services communs.

En ce qui concerne à la fois les programmes et la gestion, les auteurs du rapport s'efforcent de présenter les avancées effectuées ainsi que les questions à régler s'agissant de la coordination interinstitutions, conformément aux directives intergouvernementales.

Introduction

1. Dans ses rapports annuels, le Conseil de coordination s'efforce de présenter un aperçu général des faits nouveaux survenus dans les échanges entre les organisations du système des Nations Unies. Compte tenu de la portée et du cadre de ces interactions, le Conseil de coordination, tout en s'efforçant de couvrir tous les domaines, doit nécessairement opérer une sélection lorsqu'il établit ses rapports d'ensemble. L'un des objectifs principaux est de faire, à l'intention des États Membres, le point sur la coordination interinstitutions et ses résultats, afin d'aider ces derniers à continuer de fournir des orientations en matière de politiques.

2. S'appuyant sur son dialogue avec le Conseil économique et social et avec le Comité du programme et de la coordination, et s'inspirant des orientations fournies par ceux-ci, le Conseil de coordination a modifié le contenu et la présentation de ses rapports. À cet égard, deux observations s'imposent au sujet du présent rapport. Premièrement, la portée du rapport a été élargie : il porte non seulement sur les activités menées en 2003 mais aussi sur la première session de 2004 du Conseil de coordination. Les États Membres seront ainsi informés des derniers faits nouveaux au niveau interinstitutions et seront davantage en mesure de formuler des directives correspondant aux besoins du moment.

3. Deuxièmement, dans le présent rapport, le Conseil de coordination s'est efforcé de répondre au Comité du programme et de la coordination, qui avait fait observer que le rapport du Conseil aurait dû fournir des données ou des éléments d'appréciation suffisants et fournir davantage d'exemples précis de résultats réellement obtenus, en mettant l'accent sur les questions qui sont actuellement les plus importantes à l'ordre du jour du Conseil de coordination et de ses organes auxiliaires. Ainsi, l'annexe I présente les réalisations du Comité de haut niveau chargé des programmes du Conseil de coordination liées aux programmes et l'annexe II détaille les processus et les résultats concernant certains domaines du développement durable. Il convient toutefois de rappeler à nouveau que la coopération interinstitutions s'étend bien au-delà des questions que le Conseil de coordination choisit chaque année d'inscrire à son ordre du jour et à celui de ses principaux organes auxiliaires. À titre d'exemple, au sein de l'ONU, la plupart des documents dont est saisi le Conseil économique et social et ses commissions techniques et organes connexes est aujourd'hui en grande partie le produit commun des travaux du système. C'est dans ces instances que les réalisations et les résultats des travaux interinstitutions dans les différents domaines d'action interinstitutions sont régulièrement évalués. En outre, à l'ONU et dans plusieurs des organismes, les documents relatifs au budget-programme sont en train d'être affinés afin de faire apparaître au mieux les résultats, y compris par une collaboration interinstitutions. Et, au sein du système, différentes évaluations axées sur les résultats des programmes mondiaux sont en cours. Ainsi, les rapports annuels du Conseil de coordination, compte tenu de leur caractère général, ne peuvent que compléter les résultats obtenus dans le cadre de la collaboration interinstitutions et non pas les détailler de manière exhaustive.

4. Renouveler les structures interinstitutions et les méthodes de collaboration en vue d'en accroître l'efficacité et l'impact, d'une manière générale, demeure l'un des principaux objectifs des chefs de secrétariat membres du Conseil de coordination. Les décisions adoptées par le Conseil de coordination en vue d'améliorer son propre fonctionnement ont été pleinement mises en œuvre. Plus ciblé et davantage axé sur

les résultats, le programme de travail dont découlent ses activités et celles des comités de haut niveau permet de formuler des recommandations et des orientations plus précises et plus concrètes au sujet des mesures que doivent prendre les organisations du système, à titre collectif et à titre individuel. En outre, les activités du secrétariat du Conseil de coordination reposent à présent entièrement sur le principe de la participation aux coûts, ainsi qu'il est indiqué dans le budget-programme de l'ONU pour l'exercice biennal 2004-2005. Dans plusieurs domaines d'activité précis, depuis l'eau jusqu'à l'énergie, des réseaux de coopération nouveaux ou renforcés ont été créés ou sont en train de l'être. Outre le renforcement de la collaboration à l'échelle du système, ils fournissent également des mécanismes permettant de contacter les autres parties prenantes et d'obtenir leur participation. S'il est prévu que le fonctionnement de chacun des réseaux soit adaptable aux exigences de chaque domaine, le secrétariat du Conseil de coordination aide le Conseil économique et social et ses commissions techniques à faire en sorte que tous ces processus suivent leur cours, débouchent sur des résultats concrets, bénéficient d'un suivi efficace, facilitent une mise en commun utile et productive de l'information, permettent de détecter les obstacles à la collaboration et de les éliminer et de ne négliger aucune possibilité d'engendrer des synergies de sorte à avoir un impact plus grand.

5. L'engagement du système en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement demeure le cadre directeur des travaux du Conseil de coordination et de ses structures auxiliaires au cours de la période à l'examen. L'objectif prioritaire, dans ce cadre, demeure de tirer parti de la contribution du système à la lutte contre la pauvreté et de faire en sorte que la grande diversité des activités du système et de ses interventions en vue de promouvoir la croissance, l'emploi productif et le développement social se renforcent mutuellement. Les thèmes autour desquels s'articule l'ordre du jour du Conseil de coordination pour la période à l'examen ont été sélectionnés dans cette perspective et comprennent les stratégies de développement durable adoptées dans le cadre de la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial pour le développement durable, de la Conférence internationale sur le financement du développement, de la lutte contre la criminalité transnationale, de la réduction de la fracture numérique, du VIH/sida et de ses liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance, de l'appui apporté à l'échelle du système au développement de l'Afrique et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, et de la prévention des conflits armés. Chacun de ces thèmes a été retenu en raison de son intérêt propre mais aussi selon les orientations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur le plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (A/56/326), en tant qu'élément du premier bilan complet par l'Assemblée générale de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire qui doit avoir lieu en 2005.

6. En ce qui concerne la gestion, la sûreté et la sécurité du personnel et le renforcement du système de sécurité de l'ONU ont été une source de préoccupation urgente commune au cours de la période à l'examen. Parmi les autres domaines prioritaires pour ce qui est de fournir une orientation en matière de gestion à l'administration du système commun, on compte : la création d'un corps de hauts fonctionnaires, la remise en service du Réseau Finance et budget et le renforcement des services communs. Le Conseil de coordination continue également d'accorder une attention soutenue à la question des technologies de l'information et des communications à la fois dans le cadre du Comité de haut niveau chargé des

questions de gestion et dans le cadre du Comité de haut niveau chargé des programmes.

7. Par l'examen des différents points figurant à l'ordre du jour du Conseil de la coordination, les chefs de secrétariat ont poursuivi, au cours de la période à l'examen, leur réflexion sur la manière dont le système peut contribuer à donner un second souffle à l'engagement des États Membres en faveur du multilatéralisme et, à cette fin, améliorer la capacité du système de tenir ses engagements et renforcer l'appui qui lui est fourni pour remplir sa mission. Cette réflexion contribue à renforcer davantage l'engagement général du système en faveur de la cohérence des politiques, des programmes et des opérations, ainsi qu'à forger une culture et une cause communes afin de guider les travaux interinstitutions.

I. Suite donnée au Sommet du Millénaire

8. Le Conseil de coordination a poursuivi son action visant une mise en œuvre cohérente et coordonnée de la Déclaration du Millénaire par le système des Nations Unies. En 2003, il a accordé une attention particulière à deux thèmes, à savoir « les stratégies en faveur du développement durable » et « le financement du développement ». À sa session d'avril 2004, il a également examiné le thème de la « lutte contre la criminalité transnationale ».

9. Les délibérations du Conseil de coordination sur ces questions visent à donner une orientation s'appliquant à l'ensemble du système pour la publication de l'information relative à la suite donnée à la Déclaration du Millénaire. Au-delà de la publication de l'information, le Conseil de la coordination s'efforce de promouvoir un ensemble de stratégies communes afin de mieux orienter la contribution des organismes des Nations Unies et du système interinstitutions à la suite donnée au Sommet du Millénaire.

10. On s'emploie parallèlement, sous l'égide du Comité de haut niveau chargé des programmes, à définir une contribution de l'ensemble du système au premier bilan complet par l'Assemblée générale de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire qui doit avoir lieu en 2005. Il s'agit de montrer comment les organismes des Nations Unies conjuguent leurs efforts pour appuyer les États Membres dans les différents domaines interdépendants couverts par la Déclaration et d'établir, à l'échelle du système, un bilan des réalisations et des obstacles, ainsi que des mesures à prendre. Pour ce faire, on exploite au maximum les travaux interinstitutions approfondis actuellement entrepris en ce qui concerne les différents éléments de la stratégie de base du système pour la réalisation des objectifs du Millénaire en matière de développement, présentés dans les précédents rapports du Conseil de coordination, à savoir le suivi de la réalisation de ces objectifs et la publication de l'information à ce sujet, le Projet du Millénaire, la Campagne du Millénaire et l'appui opérationnel au niveau des pays.

A. Stratégies en faveur du développement durable : suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable

11. Dans ses délibérations sur la suite donnée au Sommet mondial pour le développement durable, le Conseil de coordination a mis l'accent sur les difficultés

auxquelles se heurte le système pour ce qui est de contribuer à l'application des textes issus du Sommet, de définir des directives en vue de promouvoir l'adoption de mesures cohérentes et appropriées par le système des Nations Unies au niveau opérationnel et de créer des mécanismes interinstitutions destinés à remplacer ou à modifier le système de gestion des tâches dans des domaines clefs touchant au suivi du Sommet.

12. Dans ce contexte, le Conseil de coordination a souligné plusieurs principes de base devant guider l'élaboration des accords de collaboration interinstitutions en vue d'un suivi efficace et intégré du Sommet mondial pour le développement durable. Il s'agit notamment de mettre l'accent sur la mise en œuvre à tous les niveaux (mondial, régional et national); de mener à bien la suite donnée au Sommet dans le contexte général des processus de suivi d'autres sommets et conférences; et d'organiser les travaux interinstitutions de manière à maximiser l'appui fourni aux cycles d'application de deux ans adoptés par la Commission du développement durable.

13. À la lumière de ces principes, **le Conseil de coordination a pris des mesures, par l'intermédiaire de son Comité de haut niveau chargé des programmes, en vue d'établir ou de renforcer les accords de collaboration interinstitutions dans les domaines clefs que sont l'eau douce, l'eau et l'assainissement, l'énergie, les océans et les zones côtières ainsi que les modes de consommation et de production durables.** Des mesures concrètes ont été adoptées, y compris les suivantes :

a) Il a été confirmé que le Comité des Nations Unies sur les ressources en eau (CNURE) serait le mécanisme chargé d'examiner la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial pour le développement durable relatifs à l'eau douce. La mission et les modalités de travail du CNURE, qui sont en cours d'élaboration, englobent les éléments d'un plan interinstitutions détaillé portant sur les problèmes d'eau et d'assainissement, et il comporte des mécanismes de concertation avec des parties prenantes extérieures au système des Nations Unies;

b) Des mesures pour renforcer l'appui interinstitutions à la Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles, y compris en particulier ses programmes connexes visant à atténuer les effets des catastrophes liées à l'eau;

c) Dans le cadre de la suite donnée au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et à la résolution 57/141 de l'Assemblée générale datée du 12 décembre 2003, l'établissement d'un mécanisme de coordination interinstitutions, ONU-Océans, afin d'assurer une mise en commun efficace de l'information et de renforcer la cohérence des politiques et des différentes activités concernant les océans et les zones côtières au sein du système des Nations Unies;

d) L'approbation, par le Conseil de coordination, du Cadre décennal de programmation sur les modes de consommation et de production durables élaboré dans le cadre du Processus de Marrakech en tant que base de la collaboration interinstitutions;

e) L'établissement d'ONU-Énergie, mécanisme de collaboration dont la mission est d'étudier les éléments des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable relatifs à l'énergie.

14. L'information complète relative aux accords interinstitutions sur la suite donnée aux textes issus du Sommet mondial pour le développement durable figure dans un rapport présenté par le Secrétaire général à la douzième session de la Commission du développement durable (E/CN.17/2004/3). On trouvera des exemples de collaboration interinstitutions dans l'annexe II au présent rapport.

B. Financement du développement

15. Après la Réunion de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce, tenue en avril 2003, et le premier Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, organisé par l'Assemblée générale en octobre 2003, qui a suivi la Conférence de Monterrey, le CCS a repris l'examen de la suite donnée à la Conférence par les organismes des Nations Unies et des moyens de porter au maximum leur contribution aux progrès accomplis dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey dans tous les domaines interdépendants sur lesquels il porte : renforcement de la capacité des pays en développement de mobiliser leurs ressources financières intérieures; stimulation des flux de ressources internationales privées; prise en compte des intérêts et des préoccupations des pays en développement et des pays en transition dans le système commercial multilatéral; promotion de la coopération internationale au service du développement et de la dette extérieure; règlement des questions structurelles grâce aux mécanismes intergouvernementaux et intersecrétariats établis à Monterrey. Les membres du CCS ont fait valoir la contribution importante de la Conférence sur le financement du développement à l'amélioration de la cohérence des politiques au sein du système et ont rappelé leur volonté de mener des actions individuelles et collectives afin de renforcer cette cohérence pour atteindre les objectifs fixés à la Conférence.

16. Dans son évaluation globale de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Consensus, le CCS a réaffirmé que les pays développés devaient faire bien plus pour s'acquitter de leurs engagements et que les pays en développement devaient continuer de créer un environnement plus propice à leur propre développement. **Il a estimé que, pour contribuer au suivi effectif de la Conférence, les organismes des Nations Unies poursuivraient leurs activités de plaidoyer et continueraient de renforcer les approches collectives de la définition des orientations et de l'exécution des programmes, à tous les niveaux, notamment dans les pays. Le CCS assurera le suivi actif de la Conférence de Monterrey dans le cadre global du suivi intégré des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier du Sommet du Millénaire.**

17. Pour concourir à cette initiative, le Comité de haut niveau chargé des programmes tiendra un inventaire des tendances et des faits nouveaux relatifs à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, notamment en élaborant un bilan des flux de ressources fondé sur les données. Dans cette optique, il a entrepris une étude des fonds spéciaux, tant au sein qu'en dehors du système des Nations Unies, et de ce qu'ils supposent en termes de cohérence dans ce domaine et des flux de ressources au service du développement.

C. Lutte contre la criminalité transnationale

18. À sa session de printemps en 2004, le CCS s'est également intéressé à la lutte contre la criminalité transnationale, un des thèmes abordés dans le rapport sur le plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire que le Secrétaire général a présenté à l'Assemblée générale. La multiplication des réseaux criminels dans le sillage de la mondialisation et le lien entre la criminalité transnationale et le terrorisme mettent en évidence la nécessité pour les organismes des Nations Unies de mener d'urgence une action concertée et coordonnée. D'importants bouleversements se sont produits ces dernières années et la criminalité organisée prend de plus en plus des proportions mondiales. Ceux-ci sont de plus en plus visibles dans les domaines de la traite des êtres humains, du trafic illicite de drogues, d'armes, de biens culturels, de la flore et de la faune, d'organes humains, de produits chimiques toxiques et de déchets dangereux dans lesquels les réseaux criminels organisés jouent un rôle capital. C'est pourquoi, pour lutter contre ces activités, il faut prendre des mesures à la fois mondiales et intersectorielles.

19. Le CCS a examiné l'effet de la criminalité transnationale dans les trois principaux domaines abordés dans la Déclaration du Millénaire (la paix et la sécurité; le développement; les droits de l'homme, la démocratie et la gouvernance) et déterminé un certain nombre d'activités qui feraient partie d'une stratégie élaborée à l'échelle du système pour lutter contre la criminalité organisée. Cette stratégie met à profit les activités et les compétences des organismes concernés ainsi que les progrès accomplis récemment sur la voie d'un consensus mondial relatif à la lutte contre la criminalité organisée et la corruption, notamment l'entrée en vigueur de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et de ses trois protocoles (contre la traite des êtres humains, contre le trafic illicite de migrants et contre le trafic illicite d'armes à feu) et l'adoption par l'Assemblée générale de la première Convention globale des Nations Unies contre la corruption dans sa résolution 58/4 du 31 octobre 2003.

20. Le système des Nations Unies lui-même participe déjà à des activités très diverses visant à lutter contre la criminalité transnationale en offrant une assistance technique et une formation spécialisée aux policiers, aux douaniers et aux magistrats et en collaborant, dans le cadre de réseaux ou de partenariats, avec Interpol et d'autres organisations chargées de lutter contre la criminalité et le blanchiment de capitaux. Il joue également un rôle important dans la lutte contre les violations manifestes des droits de l'homme qu'engendrent les activités criminelles, et qui touchent principalement les femmes et les enfants, en sensibilisant le public aux activités et aux programmes des États et en leur apportant son appui, notamment à l'échelle locale.

21. Le CCS a adopté une série de mesures devant être appliquées immédiatement et un certain nombre d'initiatives plus générales que les organismes des Nations Unies compétents doivent entreprendre à court et moyen termes, conformément à leurs mandats respectifs, en vue de mettre en place une stratégie interinstitutions efficace pour lutter contre la criminalité transnationale. Parmi les mesures devant être appliquées immédiatement, on peut citer : a) l'examen par les organismes compétents, des conséquences découlant des liens entre les conflits actuels et la criminalité organisée; b) des initiatives devant être menées par les organisations et les institutions participant au Groupe de Genève pour la migration, y compris des interventions concertées visant à lutter

contre la traite des êtres humains et le trafic illicite de migrants, notamment celles qui concernent la vulnérabilité des victimes de ces trafics au VIH/sida; c) la réalisation d'évaluations interorganismes afin de déterminer le rôle joué par la criminalité organisée dans le trafic de biens illicites, y compris d'armes légères dans les zones de conflit, de matières nucléaires et radioactives ainsi que de substances pouvant servir à la fabrication d'armes biologiques et chimiques, d'espèces menacées d'extinction, de substances appauvrissant la couche d'ozone et d'autres produits interdits par les accords multilatéraux relatifs à l'environnement, ainsi que de biens culturels; d) la réalisation d'urgence, au moyen des ressources des organismes compétents, d'une évaluation portant sur l'ampleur du VIH/sida dans les prisons.

22. Les mesures devant être appliquées à court et moyen termes comprennent les activités de plaidoyer en faveur de la ratification des instruments juridiques pertinents comme la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée, la Convention des Nations Unies contre la corruption et d'autres conventions relatives à la criminalité organisée dans divers domaines; la poursuite de l'élaboration, à l'échelle du système, d'une stratégie visant à lutter contre la criminalité organisée associée à un plan d'action pluriannuel pour sa mise en œuvre, notamment à un programme de coopération technique; la poursuite des analyses des incidences de la criminalité transnationale dans les différents domaines qui intéressent les organismes des Nations Unies et qui sont abordés dans la Déclaration du Millénaire; un renforcement des mécanismes de mise en commun des pratiques optimales de lutte contre la criminalité organisée; des mesures visant à renforcer la contribution interinstitutions aux travaux de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui se tiendra à Bangkok en avril 2005. Dans le cadre de son programme de travail annuel, le Groupe des Nations Unies pour le développement a été prié d'envisager d'intégrer les questions relatives à la criminalité organisée et à la corruption dans ses mécanismes de planification de programmes, notamment dans les bilans communs de pays (BCP) et dans le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD).

23. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, principal organisme chargé de donner suite aux décisions du CCS énoncées plus haut, met en place des groupes réunissant des organisations intéressées afin de veiller à la mise en œuvre efficace des activités dans les meilleurs délais.

D. Réduction de la fracture numérique

24. La réduction de la fracture numérique est un autre thème abordé dans le rapport du Secrétaire général sur le plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire auquel le CCS s'est intéressé à sa session de printemps de 2004.

25. À sa session d'automne de 2004, le CCS procédera à un examen approfondi de cette question à partir des travaux préliminaires effectués par le Comité de haut niveau chargé des programmes. Pour l'heure, il a profité de sa session de printemps de 2004 pour commencer à évaluer la suite donnée à la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information en examinant plus particulièrement les répercussions pour les organismes des Nations Unies.

26. **Le CCS a qualifié de succès la première phase du Sommet et souligné qu'il importait de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action adopté à Genève en réglant collectivement les principales difficultés rencontrées.** Il a noté que les organismes des Nations Unies avaient entrepris des travaux de grande ampleur afin de soutenir l'action menée par les pays en développement pour remédier aux inégalités d'accès aux technologies de l'information et des communications grâce à la formation et à l'éducation, au renforcement des capacités, à l'amélioration de la connectivité et de l'accès à l'Internet ainsi qu'au perfectionnement des infrastructures informatiques. Le processus issu du Sommet sert à revitaliser ces activités et à leur donner une orientation commune, contribuant ainsi à les rendre plus utiles et plus efficaces dans l'ensemble. Dans cet esprit, le CCS a été informé des mesures prises par le Secrétaire général en vue de poursuivre la mise en œuvre des recommandations formulées au Sommet de Genève en ce qui concerne les questions clefs que sont la gouvernance de l'Internet et les mécanismes de financement visant à combler le fossé numérique.

II. Le VIH/sida et ses liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance

27. Depuis plusieurs années, le CCS s'intéresse à divers aspects de la crise du sida. L'année dernière, il a axé ses travaux sur les nombreux problèmes posés par la pandémie de sida en termes d'affaiblissement de la capacité de production dans les pays concernés et de ses lourdes conséquences pour la production agricole, les institutions et les services publics. Dans les pays où le taux de prévalence du VIH/sida est élevé, la réduction de la main-d'œuvre, estimée entre 10 et 30 % d'ici à 2020, dont le secteur public (en règle générale, premier employeur) sera la principale victime, est particulièrement révélatrice du grave danger qui pèse sur la capacité des pouvoirs publics et l'aptitude des États concernés à assurer une gouvernance efficace. L'insécurité alimentaire et l'augmentation de la pauvreté accélèrent à leur tour la propagation de la pandémie de sida tandis que l'affaiblissement de la capacité institutionnelle, surtout dans les zones rurales, fait que de nombreux pays sont moins à même de s'attaquer de manière efficace à la pandémie et d'augmenter leur capacité de production alimentaire.

28. Dans le cadre de ses efforts visant à pousser les organismes des Nations Unies à s'engager et à s'employer à régler les nombreux problèmes posés par la pandémie de sida, **le CCS a créé, en 2003, un groupe de travail interinstitutions spécial, sous l'égide du Programme alimentaire mondial et du secrétariat d'ONUSIDA, chargé d'analyser les liens entre le VIH/sida, la sécurité alimentaire et la gouvernance et de recommander un ensemble de mesures visant à répondre à cette triple menace.** Préconisant un changement d'orientation, le groupe de travail a élaboré une approche cohérente en matière de politiques et de programmes afin d'aider les organismes des Nations Unies à répondre collectivement à cette triple menace, en particulier en Afrique de l'Est et en Afrique australe. Cinq domaines clefs ont été définis en vue d'une application à plus grande échelle de la stratégie du système des Nations Unies : a) mettre les ménages et les populations au centre de la programmation et de l'évaluation; b) mener simultanément une action humanitaire et des activités de développement; c) accélérer le renforcement des capacités; d) développer la programmation en faveur des femmes; e) adopter une approche

axée sur les moyens de subsistance pour lutter contre le sida aux niveaux des ménages et des collectivités.

29. **Les recommandations du groupe de travail, approuvées par le CCS, consistent en une série de mesures relatives aux programmes et aux institutions qui doivent être appliquées par les organismes des Nations Unies.** Avec le concours des gouvernements, les équipes de pays ont été priées d'examiner les bilans communs de pays et les Plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement afin de veiller à ce que les ressources de l'Organisation soient consacrées, selon qu'il conviendrait, au financement des programmes visant à lutter contre le VIH/sida et les groupes thématiques des Nations Unies sur le sida ont été invités à élaborer des plans conjoints de soutien à la mise en œuvre des projets et à rendre compte périodiquement de leur exécution. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, en coordination avec le Comité permanent interorganisations et en concertation avec le Bureau d'appui régional pour la coordination interinstitutions, conduit le processus de suivi et est chargé d'informer le CCS des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'ensemble des mesures adoptées pour répondre à cette triple menace.

30. Le CCS a appelé ses membres à fournir le soutien nécessaire à l'application des mesures recommandées par le Groupe de travail; à s'employer sans relâche à accroître les investissements financiers en faveur des activités nationales visant à lutter contre le VIH/sida en Afrique australe et en Afrique de l'Est; et à tirer parti de l'approche adoptée à l'échelle du système face à la triple menace comme outil de sensibilisation et de communication et comme fil conducteur de leurs représentants dans chaque pays et des équipes de pays des Nations Unies dans les domaines menacés par le sida.

31. **Pour donner suite aux décisions du CCS, l'Administrateur du PNUD, en sa qualité de Président du Groupe des Nations Unies pour le développement, conduit actuellement le processus afin d'assurer la mise en œuvre des mesures à l'échelon des pays, avant tout par l'intermédiaire des représentants de l'Organisation des Nations Unies dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe où des coordonnateurs spéciaux ont été désignés pour collaborer étroitement avec le secrétariat d'ONUSIDA et le Programme alimentaire mondial.** Les activités de mise en œuvre, de contrôle et de suivi ont été examinées à la réunion du Comité des organisations coparrainantes d'ONUSIDA, tenue en Zambie en mars 2004. À cette occasion, les instructions données à ce sujet par le GNUD aux équipes de pays ont été approuvées et une évaluation des capacités des équipes de pays à les appliquer a été mise en place. Des missions conjointes examineront les recommandations et les décisions du CCS avec chaque équipe de pays et formuleront des propositions sur la meilleure façon d'aider ces équipes, notamment en mobilisant des ressources afin de combler les lacunes dans les capacités des partenaires des Nations Unies et des partenaires nationaux, en mettant en place des initiatives pilotes spéciales et en élaborant des rapports régionaux sur l'état d'avancement des activités.

III. Appui au développement de l'Afrique et au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique à l'échelle du système

32. Le CCS a continué d'accorder un rang élevé de priorité à l'appui efficace et coordonné du système des Nations Unies au développement durable de l'Afrique, notamment au NEPAD, et au maintien, en particulier par le biais du Comité de haut niveau chargé des programmes, de la supervision des politiques et des orientations générales destinées aux organisations du système afin d'appuyer le NEPAD. Comme cela a été rappelé dans des rapports précédents, cinq groupes thématiques interinstitutions (développement de l'infrastructure; gouvernance; paix et sécurité; agriculture, commerce et accès aux marchés; environnement, population et urbanisation; mise en valeur des ressources humaines, emploi et VIH/sida) ont été créés dans le cadre des consultations régionales sur le NEPAD conduites par la CEA. Ils constitueront l'instrument principal pour harmoniser l'appui du système des Nations Unies au NEPAD. Un nouveau groupe thématique sur la science et la technologie vient d'être mis en place.

33. Si des progrès appréciables ont été accomplis à la faveur de ce dispositif, les participants aux groupes thématiques ont relevé que les synergies pouvaient être renforcées dans plusieurs domaines. Il faut, en outre, pour l'ensemble des activités concernant les groupes thématiques, concevoir des modalités plus efficaces d'intégration des questions intersectorielles telles que le VIH/sida, l'égalité des sexes et les droits de l'homme. Il importe également que le système des Nations Unies étoffe sa contribution collective au renforcement des capacités régionales, notamment celles des communautés économiques régionales, de la Commission de l'Union africaine et du secrétariat du NEPAD. De plus, le mécanisme de consultation régionale lui-même devrait s'employer à clarifier davantage les rôles et responsabilités respectifs des divers organismes intervenant aux niveaux régional et sous-régional en Afrique afin d'éviter les doubles emplois et d'assurer une plus grande complémentarité. **Le CCS compte consacrer une de ses prochaines sessions à un examen approfondi de l'appui du système des Nations Unies au développement de l'Afrique, en mettant l'accent, entre autres, sur les questions précitées.**

IV. La prévention des conflits armés

34. **La question de la prévention des conflits suscite actuellement un regain d'intérêt au niveau interinstitutionnel, notamment dans l'optique du suivi de la résolution 57/337 du 3 juillet 2003**, dans laquelle l'Assemblée générale a demandé de procéder à un examen détaillé de la capacité du système des Nations Unies en matière de prévention des conflits; de définir le cadre approprié pour l'élaboration de stratégies cohérentes et concrètes; de rationaliser les procédures de financement des activités de prévention des conflits et d'accroître le soutien du Secrétariat au renforcement de la coopération de l'Organisation des Nations Unies avec les organisations régionales. Le CCS souscrit sans réserve à l'accent mis, dans la résolution, sur la nécessité de trouver des réponses globales propres à assurer la complémentarité des activités que mène le système des Nations Unies dans les

domaines politique, du maintien de la paix, de la consolidation de la paix et du développement.

35. Les discussions menées actuellement entre les organismes des Nations Unies ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en place des outils d'analyse solides permettant de mieux comprendre les facteurs qui conduisent aux conflits armés, condition essentielle pour déterminer les modalités les plus efficaces pour mettre la force collective du système au service de la prévention des conflits. La prise en compte, dans ces mécanismes d'analyse, des connaissances des fonctionnaires des services extérieurs est particulièrement importante pour renforcer les capacités d'alerte rapide et de planification des interventions d'urgence.

36. Si chaque situation appelle un traitement spécifique tenant compte de facteurs particuliers, le système dispose aujourd'hui d'une expérience considérable dans le domaine de la prévention des conflits dont on pourrait tirer des enseignements communs. Sur la base de cette expérience, des directives concernant l'intégration des approches de prévention des conflits ont été élaborées et seront examinées par le système des coordonnateurs résidents.

37. Dans l'ensemble, la collaboration entre organismes du système en matière de prévention des conflits connaît des progrès réguliers. Le Comité de haut niveau chargé des programmes s'est attaché à amener davantage d'organismes à participer au Groupe interinstitutions de spécialistes, dirigé par le Département des affaires politiques du Secrétariat. Dans le domaine de la prévention des conflits et de la reconstruction après les conflits, le système adopte de plus en plus des approches multidimensionnelles axées sur les pays, compte tenu des évaluations globales de la situation spécifique du pays concerné et de ses besoins. Le Libéria, où un mécanisme unique a été mis en place afin d'intégrer les contributions de tous les acteurs concernés, est un exemple éloquent des progrès accomplis par les organismes du système, y compris les institutions de Bretton Woods, afin d'intégrer les processus de prévention des conflits, de reconstruction et de planification du développement.

38. **Le Comité de haut niveau chargé des programmes, de concert avec le Groupe interinstitutions de spécialistes, s'efforcera, à l'échelle du système, d'affiner une démarche sur la contribution collective que les organismes des Nations Unies peuvent apporter afin de renforcer les approches de prévention des conflits et leur impact.** Cette démarche trouvera sa place dans la contribution du CCS à l'examen de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire, qui aura lieu en 2005.

V. Collaboration interinstitutions dans le domaine de la gestion

A. Sécurité du personnel

39. Au cours de la période considérée, le système des Nations Unies a, entre autres, veillé à ce que ses organismes prennent des mesures urgentes pour renforcer les politiques et les infrastructures de sécurité à l'échelle du système, à la suite des tragiques événements qui se sont produits à Bagdad en août et septembre 2003. Les conclusions et recommandations de comités indépendants créés par le Secrétaire

général, mais aussi d'examens internes, ont tous confirmé qu'il était nécessaire de renforcer sensiblement les mesures de sécurité à l'échelle du système. Les chefs de secrétariat ont été engagés vivement à instruire leurs fonctionnaires sur le terrain à considérer les problèmes de sécurité avec le plus grand sérieux, à coopérer pleinement dans le cadre des mesures interinstitutions de gestion de la sécurité et à résolument mettre en œuvre les mesures de sécurité dans les divers lieux d'affectation, y compris au titre des accords de siège.

40. À la lumière des conclusions et recommandations précitées, **le CCS, par le biais du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, a approuvé et/ou convenu de renforcer un certain nombre d'initiatives du système couvrant les aspects ci-après :**

- L'évaluation des risques et des menaces – Il s'agit d'examens approfondis des systèmes de sécurité en place dans chaque pays, que doit effectuer le Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité, en collaboration étroite avec l'appareil de sécurité des Nations Unies, en vue de renforcer les mesures de sécurité contre les menaces et les risques;
- Les locaux des organismes des Nations Unies, le contrôle des lieux de résidence et des déplacements – y compris un examen des politiques concernant les locaux communs à la lumière des réalités nouvelles et le réexamen, par chaque responsable désigné et par chaque équipe chargée de la sécurité, du caractère approprié des locaux compte tenu du contexte particulier de sécurité;
- Autres problèmes – tels que la sécurité dans les villes sièges, l'obligation redditionnelle, la sécurité des femmes, la sécurité aérienne (par le biais du Plan d'action de l'OACI pour la sûreté de l'aviation civile, adopté en 2002) et l'examen de la création de Contingents de gardes des Nations Unies destinés à assurer la sécurité du personnel dans les zones à haut risque.

41. En tant que partie intégrante des Normes minimales de sécurité opérationnelle, un cours d'apprentissage autonome intitulé « Notions de base de sécurité sur le terrain : protection, santé et bien-être des fonctionnaires », disponible sur CD-ROM, a été mis en place. Tous les fonctionnaires devant effectuer un voyage officiel sont tenus de suivre ce cours. Cette initiative, conduite par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, avec l'appui du Bureau du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité et d'experts de plusieurs programmes et organismes des Nations Unies, est un exemple concret de collaboration interinstitutions réussie.

42. Au cours de la période considérée, le CCS, par le biais du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, a continué de contrôler l'élaboration, par les organismes du système, des plans de préparation aux interventions d'urgence ainsi que la collaboration entre celles-ci. Un examen global des progrès accomplis à ce titre sera effectué en 2004.

B. Questions relatives à la gestion des ressources humaines

43. Le CCS a continué, par le biais du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et de son Réseau Ressources humaines, de contrôler les politiques et les pratiques en cours dans le système en vue de les réaménager et de les harmoniser.

Les questions examinées portent notamment sur la reconnaissance de la législation nationale régissant la définition du statut personnel et les droits y afférents; le perfectionnement des systèmes de suivi du comportement professionnel; l'examen de divers aspects relatifs aux arrangements contractuels; l'introduction du congé de paternité; la simplification des droits et des initiatives pour le soutien des fonctionnaires et des personnes à leur charge vivant avec le VIH/sida.

44. **Une initiative importante, approuvée par le CCS à sa session de printemps 2004, sur recommandation du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, concerne la création d'un corps de hauts fonctionnaires**, qui se veut un nouvel instrument important pour renforcer les capacités de gestion et de direction en vue d'améliorer les performances du système dans son ensemble en matière d'organisation, d'établir une culture commune d'entreprise, de faciliter la dévolution des responsabilités, de renforcer la cohésion et la coordination interinstitutions, de promouvoir la mobilité et l'acquisition de connaissances et de professionnaliser les fonctions de direction dans les organisations du système. L'École des cadres du système des Nations Unies se penche actuellement sur son programme de travail afin de gagner l'appui le plus large à cette initiative qui figure au centre de son mandat.

45. En s'intéressant aux questions de gestion, le CCS a continué de s'appuyer sur le dialogue avec les représentants des organes du personnel et le Président de la Commission de la fonction publique internationale.

C. Questions financières et budgétaires

46. **Au nom du CCS, le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion accorde une attention accrue à l'élaboration d'un programme de travail interinstitutions plus dynamique dans les domaines financier et budgétaire, qui sera exécuté par son Réseau Finances et budget.** Le programme de travail du réseau porte notamment sur des questions telles que l'actualisation des normes de comptabilité des Nations Unies au regard des normes internationales de comptabilité publique; les politiques relatives aux dépenses d'appui; la prévention de la fraude; les paiements électroniques interinstitutions et la gestion de trésorerie. Le Réseau continuera aussi d'examiner les budgets financés en commun.

D. Les technologies de l'information et de la communication

47. Les questions concernant les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont continué de prendre une importance accrue dans l'effort général de promotion de la cohésion et de l'efficacité à l'échelle du système. **Durant la période considérée, le CCS a continué, par le biais du Comité de haut niveau chargé des questions de gestion, de contrôler plusieurs projets relatifs aux TIC et de donner des orientations. Ces projets devraient renforcer les canaux de communication et l'échange d'informations entre les organismes du système et leurs partenaires.** Le programme de travail du Réseau TIC du Comité de haut niveau a notamment porté sur la question de la sécurité de l'information; l'élaboration d'approches et de méthodes communes pour l'évaluation des dépenses concernant les TIC afin de trouver un terrain d'entente sur les ressources non discrétionnaires et discrétionnaires concernant les TIC; et l'échange d'informations

sur les politiques de remplacement du matériel. On s'efforce actuellement, au niveau des institutions et entre celles-ci, de promouvoir la concertation entre les responsables des TIC, d'une part, et les responsables de la planification stratégique et les directeurs de programmes, d'autre part, afin de mettre en place des stratégies globales des TIC servant les priorités essentielles du système.

VI. Assistance aux pays qui invoquent l'Article 50 de la Charte des Nations Unies

48. Depuis la présentation du rapport d'ensemble annuel du Conseil de coordination des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour 2002 (E/2003/55), qui décrivait de façon détaillée les précédents rapports sur l'assistance aux pays invoquant l'Article 50 de la Charte des Nations Unies, le Secrétaire général a présenté un nouveau rapport sur l'assistance économique aux États d'Europe de l'Est touchés par les événements survenus dans les Balkans (A/58/358 et Corr.1). Dans les conclusions de ce rapport, il était dit que la reconstruction et la reprise avaient continué de progresser en Europe du Sud-Est, et il était souligné que l'assistance, tant bilatérale que multilatérale, était désormais consacrée non plus aux secours d'urgence mais au renforcement des capacités et des institutions, réorientation qui traduisait l'évolution des besoins des pays touchés à mesure qu'ils progressaient vers une stabilisation économique, sociale et politique. Les composantes pertinentes du système des Nations Unies, notamment les institutions financières internationales, avaient continué d'aider les pays touchés. Plus précisément, les interventions avaient été axées sur le développement des infrastructures, la protection de l'environnement, le développement rural, la lutte contre la traite des êtres humains, la stabilité macroéconomique et financière, et la promotion des échanges commerciaux, des investissements et du secteur privé. Le Secrétaire général a également présenté un autre rapport sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions (A/58/346).

49. Dans sa résolution 58/80 du 9 décembre 2003 sur la mise en œuvre des dispositions de la Charte des Nations Unies relatives à l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions, l'Assemblée générale a pris acte du rapport le plus récent du Secrétaire général sur la question (A/58/346), et l'a prié de poursuivre l'application des résolutions 50/51, 51/208, 52/162, 53/107, 54/107, 55/157, 56/87 et 57/25 et de veiller à ce que les services compétents du Secrétariat se dotent des capacités voulues et adoptent les méthodes, les moyens techniques et les normes appropriés pour continuer de recueillir et de faire régulièrement la synthèse de l'information relative à l'assistance internationale dont pouvaient bénéficier les États tiers touchés par l'application de sanctions, poursuivre la mise au point d'une méthode d'évaluation des répercussions effectivement subies par ces États et rechercher des solutions pratiques inédites pour leur prêter assistance.

50. Dans la même résolution, l'Assemblée a réaffirmé l'importance du rôle que jouaient l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et le Comité du programme et de la coordination en mobilisant et en supervisant l'aide économique de la communauté internationale et des organismes des Nations Unies aux États qui connaissaient des difficultés économiques particulières en raison de l'application des mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité et en

cherchant des solutions à ces difficultés. Elle a également pris note de la décision que le Conseil économique et social avait prise, dans sa résolution 2000/32 du 28 juillet 2000, de poursuivre l'examen de la question de l'assistance aux États tiers touchés par l'application de sanctions, et de sa décision de lui transmettre, à sa session de fond de 2004, le rapport le plus récent du Secrétaire général sur la question. Dans la même résolution, l'Assemblée a invité les organismes des Nations Unies, les institutions financières internationales, les autres organisations internationales, les organisations régionales et les États Membres à s'attaquer plus précisément et plus directement, s'il y avait lieu, aux difficultés économiques particulières que rencontraient les États tiers touchés par l'application de sanctions imposées en vertu du Chapitre VII de la Charte, et à envisager à cette fin d'améliorer les procédures de consultation pour maintenir un dialogue constructif avec ces États, dans le cadre notamment de réunions périodiques fréquentes, au besoin de réunions spéciales, entre ces États et la communauté des donateurs, avec la participation des institutions des Nations Unies et autres institutions internationales.

51. Les organismes des Nations Unies concernés et les organisations apparentées, dont les institutions financières internationales, restent prêts à répondre favorablement aux demandes d'assistance émanant d'États confrontés à des difficultés économiques particulières en raison de l'application de mesures préventives ou coercitives imposées par le Conseil de sécurité.

Annexe I

**Résultats des travaux du Conseil des chefs
de secrétariat pour la coordination et du Comité
de haut niveau chargé des programmes
sur les questions relatives aux programmes, 2003/2004**

<i>Question</i>	<i>Résultats</i>
1. Suite donnée au Sommet du Millénaire	Les membres du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS) se sont inspirés du rapport du Secrétaire général sur un plan de campagne pour la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire (résolutions 55/162 et 56/95), destiné à l'Assemblée générale, pour encourager les organismes du système des Nations Unies à coordonner l'action menée pour donner suite à la Déclaration du Millénaire, en privilégiant notamment les thèmes suivants : « stratégies de développement durable » et « financement du développement ».
a) Stratégies de développement durable	<p>Le CCS a adopté une démarche commune pour donner suite, à l'échelle du système, au Sommet mondial pour le développement durable, en renforçant l'accent mis sur la mise en œuvre. Les priorités de la stratégie à l'échelle du système étaient en particulier les suivantes : cohérence et uniformité des activités menées aux niveaux local, régional et mondial, et passerelles solides entre ces différents niveaux; prise en main nationale du processus de suivi, aide à la coordination en faveur du renforcement des capacités et de la pleine utilisation des mécanismes existants au niveau du pays; attachement à la durabilité et au rendement ainsi qu'aux ressources naturelles en tant que moteur d'une croissance durable; plus grande attention prêtée aux dimensions régionales de l'action menée pour donner suite au Sommet mondial pour le développement durable; application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg dans le cadre des plus vastes processus de suite intégrée donnée aux grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier le Sommet du Millénaire; contribution du Comité de haut niveau chargé des programmes au recensement des moyens de rationaliser les processus parallèles et les rapports qui font double emploi.</p> <p>Des arrangements de coopération interinstitutions pour la suite à donner au Sommet mondial pour le développement durable dans les domaines des ressources en eau douce, de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, des océans et des zones côtières, et des modes de production et de consommation ont été institués ou renforcés comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le Groupe de l'eau a été confirmé dans son rôle de mécanisme interinstitutionnel chargé du suivi des décisions ayant trait à l'eau adoptées lors du Sommet mondial pour le développement durable et des objectifs du Millénaire pour le développement concernant l'eau douce; il a également été prié d'établir un projet détaillé pour le règlement des questions relatives à l'eau et à l'assainissement; - La Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles a été retenue pour suivre les progrès accomplis dans l'élaboration de programmes visant à atténuer les effets des phénomènes extrêmes liés à l'eau; - Un Réseau des océans et des zones côtières (ONU-OCÉANS) a été institué comme prévu par le Plan de mise en œuvre de Johannesburg et la résolution 57/141 de l'Assemblée générale; - Le cadre décennal de programmes pour la consommation et la production durables, élaboré par les participants au Processus de Marrakech, a été adopté comme base de la coopération interinstitutions;

<i>Question</i>	<i>Résultats</i>
	<p>– Un arrangement de coopération interinstitutions a été arrêté pour donner suite aux objectifs du Sommet mondial pour le développement durable en rapport avec l'énergie.</p>
	<p>Le Comité de haut niveau chargé des programmes continuera de surveiller la mise en œuvre des arrangements interinstitutionnels de suivi du Sommet mondial pour le développement durable au nom du CCS, de façon à garantir la cohérence des politiques et des programmes à l'échelle du système.</p>
<p>b) Financement du développement</p>	<p>Le CCS a réaffirmé l'engagement des organismes du système des Nations Unies à donner véritablement suite au financement du développement, par le renforcement des activités de plaidoyer et de la cohérence à l'échelle du système, notamment en élaborant des démarches collectives pour l'orientation politique et la livraison des programmes, à tous les niveaux, en particulier sur le plan national. On cherchera activement, à l'échelle du système, à donner suite à la Conférence de Monterrey dans le contexte général du suivi intégré des conférences et réunions au sommet des Nations Unies, en particulier le Sommet du Millénaire.</p> <p>Pour aider les chefs de secrétariat à recenser collectivement les tendances et les faits nouveaux relatifs à la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, le Comité de haut niveau chargé des programmes dressera, à partir des données recueillies, un bilan de l'évolution des flux de ressources. Cette analyse sera complétée par celle du Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) concernant l'action menée actuellement en vue de garantir la cohérence des actions menées à l'échelle nationale.</p> <p>Compte tenu de la prolifération des fonds spéciaux, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du système des Nations Unies, le Comité de haut niveau chargé des programmes entreprend actuellement une analyse de leurs répercussions sur la cohérence et les flux de ressources consacrées au développement.</p>
<p>c) Lutte contre la criminalité transnationale</p>	<p>Le CCS a adopté un ensemble de mesures visant à mettre au point, à l'échelle du système, une réponse efficace à la criminalité transnationale, en recourant à des examens et à des évaluations pluri-institutionnelles des répercussions du crime organisé dans les différents domaines d'activité du système des Nations Unies, et il a renforcé son appui aux efforts déployés par les pouvoirs publics pour lutter contre la criminalité transnationale.</p> <p>Des groupes de travail interinstitutions ont été créés pour superviser l'exécution des décisions du CCS dans les domaines prioritaires suivants : liens entre conflits et crime organisé; inventaire des mesures concertées de lutte contre la traite d'êtres humains; trafic de produits illicites; le VIH/sida dans les prisons.</p>
<p>d) Réduction de la fracture numérique</p>	<p>Le CCS a qualifié de réussite la première phase du Sommet mondial sur la société de l'information. Il a appelé ses membres à contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action de la phase de Genève et à relever les défis à venir, notamment ceux ayant trait aux questions fondamentales de la gouvernance de l'Internet et des mécanismes de financement permettant de réduire la fracture numérique. Le CCS a invité ses membres à prendre activement part aux travaux préparatoires de la phase de Tunis du Sommet mondial sur la société de l'information et à contribuer à son succès. Le Comité de haut niveau chargé des programmes a été prié d'établir un document de fond, mettant l'accent sur des mesures concrètes, pour faciliter les délibérations du CCS sur la réduction de la fracture numérique, prévues pour octobre 2004.</p>

<i>Question</i>	<i>Résultats</i>
e) Travaux préparatoires à l'examen détaillé de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire prévu en 2005	<p>Le Comité de haut niveau chargé des programmes a organisé des consultations interinstitutions pour mettre au point la contribution du CCS à l'examen détaillé de la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire prévu en 2005. Trois grands thèmes ont été retenus pour l'examen à l'échelle du système : « paix et sécurité », « droits de l'homme, démocratie et gouvernance » et « développement et protection de l'environnement ». On soulignera les interconnexions entre les différentes questions, et l'on accordera une attention particulière aux nouveaux problèmes créés par la récente remise en cause du multilatéralisme. La contribution du système des Nations Unies à l'examen de 2005 se présente sous la forme d'un rapport justifiant de la façon dont le système a aidé les États Membres à mettre en œuvre la Déclaration du Millénaire.</p>
2. Le VIH/sida et ses liens avec la sécurité alimentaire et la gouvernance	<p>Un groupe de travail interinstitutions spécial dirigé par le Programme alimentaire mondial et le secrétariat d'ONUSIDA a été créé pour analyser les liens entre le VIH/sida, la sécurité alimentaire et la gouvernance et recommander un ensemble de mesures visant à répondre à cette triple menace. Préconisant un changement d'orientation, le groupe de travail a élaboré une approche cohérente des politiques et des programmes afin d'aider les organismes des Nations Unies à répondre collectivement à cette triple menace, en particulier en Afrique de l'Est et en Afrique australe. On a défini un certain nombre de domaines clefs pour lesquels il fallait transposer à plus grande échelle la stratégie du système des Nations Unies.</p> <p>Le groupe de travail a proposé une série de mesures relatives aux programmes et aux institutions que le CCS a approuvées aux fins d'application par les organismes des Nations Unies. Les initiatives de suivi conduites par le GNUM et auxquelles participent les directeurs régionaux et les équipes de pays des Nations Unies vont désormais bon train.</p>
3. Appui au développement de l'Afrique et au NEPAD à l'échelle du système	<p>L'appui véritable et concerté du système des Nations Unies au développement durable de l'Afrique et, en particulier, au NEPAD, est demeuré une grande priorité de la coordination interinstitutions. En 2003, le CCS a choisi en priorité d'aider les organisations du système à superviser l'application des politiques et de leur offrir des conseils généraux à l'appui du NEPAD.</p> <p>Les groupes thématiques institués dans le cadre des consultations régionales menées sur le NEPAD ont été les principaux instruments du renforcement de l'appui du système des Nations Unies au développement de l'Afrique.</p> <p>Les activités importantes menées par les organisations du système à l'appui du NEPAD, aux niveaux régional et sous-régional, ont concerné les domaines suivants : science et technologie, eau et assainissement, transports, technologies de l'information et des communications, gouvernance, paix et sécurité. Le Comité de haut niveau chargé des programmes suivra l'évolution de la situation relative au NEPAD et à l'appui que le système des Nations Unies y apporte.</p>
4. Prévention des conflits armés	<p>Dans le contexte de la suite donnée à la résolution 57/337 de l'Assemblée générale, le CCS a continué d'explorer activement la question de la prévention des conflits, en s'attachant en particulier à la nécessité, pour le système des Nations Unies, d'apporter des réponses globales garantissant le renforcement mutuel de l'action engagée dans les domaines d'activité suivants du système : politique, maintien de la paix, renforcement de la paix et développement.</p> <p>La coopération des organisations du système en matière de prévention des conflits progresse régulièrement. Ces organisations adoptent de plus en plus souvent des démarches pluridimensionnelles, axées sur le pays, pour la prévention des conflits et le relèvement des pays sortant d'un conflit, en se fondant sur des évaluations complètes des circonstances et des besoins propres au pays, comme dans le cas du Libéria.</p>

<i>Question</i>	<i>Résultats</i>
5. Questions diverses	Le CCS et le Comité de haut niveau chargé des programmes ont favorisé les initiatives conjointes, harmonisé leurs points de vue, échangé l'information ou mené des initiatives à l'échelle du système sur les questions en rapport avec les thèmes suivants : éducation pour tous; suite donnée à la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement; travaux de la Commission mondiale sur la dimension sociale de la mondialisation; activités menées par le système des Nations Unies contre le terrorisme; travaux interinstitutions préparatoires au débat de haut niveau du Conseil économique et social de 2003; développement des capacités; emploi des jeunes; questions autochtones.

Annexe II*

Exemples de coopération interorganisations dans les différents domaines du développement durable

<i>Modalités de coordination/collaboration</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Réalisations</i>
CNURE : applique une démarche tournée vers l'avenir et axée sur l'exécution, et assume un grand nombre de tâches que lui ont confiées l'Assemblée générale et la Commission du développement durable.	FAO, Banque mondiale, UNESCO, OMS, OMM, ONUDI, AIEA, PNUD, PNUE, UNICEF, HCR, ONU-Habitat, INWEH/UNU, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, CEA, CEE, CEPALC, CESAP, CESAO, ISDR, Conventions des Nations Unies CBD, CCNUCC	Élaboration des rapports sur l'eau présentés par le Secrétaire général aux douzième et treizième sessions de la Commission du développement durable; publication du Rapport sur la mise en valeur des ressources en eau dans le monde; établissement de partenariats avec des organismes s'occupant des questions de l'eau; coordination des activités de l'Année internationale de l'eau douce; mise en place du Groupe de travail sur l'accès à l'eau et l'égalité des sexes
Programme mondial de surveillance de la qualité de l'eau : programme hydrologique pluridimensionnel axé sur l'approfondissement de la compréhension des problèmes liés à la qualité de l'eau dans le monde. Les principales activités comprennent le suivi, l'évaluation et le renforcement de capacités.	FAO, UNESCO, OMS, Banque mondiale, OMM, AIEA, PNUD, PNUE	Mise en place et tenue à jour d'un système d'information sur la qualité de l'eau douce dans le monde, avec le concours de partenaires nationaux et internationaux
Évaluation mondiale intégrée des eaux internationales (GIWA)	Banque mondiale, PNUD, PNUE, FEM et GESAMP	Établissement d'un réseau GIWA et d'un protocole d'évaluation; collecte et analyse de l'information nécessaire à l'application du protocole d'évaluation du GIWA au niveau sous-régional; analyse des scénarios d'anticipation et des options; analyse et diffusion des produits des activités régionales et mondiales du GIWA (rapports, analyses, bases de données, etc., accessibles à tous les secteurs de la société)
Water and Sanitation in the World Cities Report	OMS, Banque mondiale, UNICEF, PNUE, ONU-Habitat, WSP, IIED, WSSCC, Gouvernements japonais et suédois	Lancement de la première édition au Forum mondial de l'eau, tenu au Japon en mars 2003
Programme eau et assainissement pour les villes africaines	Banque mondiale, PNUD/UNU, PNUE, ONU-Habitat, FNUPI, WSSCC, WUP, Gouvernements suédois, néerlandais, allemand et finlandais	Évaluation et mise au point de stratégies ou d'outils génériques pour la gestion de la demande d'eau et la maîtrise de la pollution des eaux. Constitution d'une documentation sur les pratiques optimales et d'un kit d'information. Organisation de stages de formation et renforcement des capacités des centres de documentation régionaux. Lancement de campagnes médiatiques

* On trouvera les sigles entièrement développés à la fin de l'annexe.

<i>Modalités de coordination/collaboration</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Réalisations</i>
Gestion de l'eau pour les villes asiatiques (WAC)	ONU-Habitat, Banque asiatique de développement, Gouvernement néerlandais	Mise au point d'outils de contrôle et d'évaluation. Renforcement des capacités par le biais de l'Asian Ministerial Forum, élaboration de stratégies médiatiques, de campagnes d'information et de programmes de formation. Ensembles d'outils génériques pour la gestion intégrée de l'approvisionnement en eau et l'assainissement. Système de gestion de l'eau favorable aux populations pauvres, propositions d'investissements et financement garanti des investissements
Gestion de l'eau en faveur des pauvres des villes	ONU-Habitat, WSP, BNWP, GWP, WBI, Alliance Maghreb Machreck pour l'eau	Mise au point d'une méthodologie pour l'évaluation des systèmes de gestion de l'approvisionnement en eau et de l'assainissement dans les villes. Élaboration de divers outils à l'usage des dirigeants locaux et nationaux pour les aider à mieux gérer la distribution d'eau dans les villes
Programme commun de surveillance de l'eau et de l'assainissement	PNUE, ONU-Habitat, WSSCC, WSP, DfID, IWA	Mobilisation mondiale de ressources pour financer la collecte de données, l'évaluation de la qualité et de la portée des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement, l'accent étant mis sur les données transmises par les usagers. Élaboration de scénarios de référence et de méthodes de suivi, dans le souci de recevoir des rapports statistiques fiables et cohérents sur l'eau et l'assainissement
Campagne WASH – Conseil de coopération pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (WSSCC)	OMS, UNICEF, ONU-Habitat, WSSCC	La Campagne vise à sensibiliser le public à la question de l'assainissement et de l'hygiène, avec la participation active des dirigeants politiques, des notables et des leaders d'opinion du monde entier. Pour ce faire, on a mobilisé les collectivités, favorisé l'adoption de méthodes d'action axées sur l'individu, noué des partenariats, appuyé les réformes administratives et institutionnelles, rassemblé des données scientifiques et mis en commun des données d'expérience, et travaillé avec les médias.
Réseau mondial de l'énergie au service du développement durable (GNESD)	Banque mondiale, ONUDI, PNUD, PNUE, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU	Mise en place de structures telles que des centres d'études avancées et des réseaux de partenaires : renforcement des connaissances et mise en commun de données d'expérience, perfectionnement (création de capacités à des niveaux divers), appui à l'élaboration de nouveaux projets et modalités, et création de connaissances nouvelles (par la coordination des projets de recherche sur les politiques énergétiques)
Partenariat pour des carburants et des véhicules propres	Banque mondiale, OMS-OPS, PNUE, BAD, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU	Il s'agit de renforcer les capacités, d'ouvrir l'accès à l'information technique, de constituer un réseau de spécialistes puisés dans les secteurs de l'automobile, du pétrole et des industries de pointe, qui pourront être consultés sur les nouveaux procédés de raffinage, les innovations techniques dans les secteurs de l'automobile et des carburants, les dépenses et les modalités de financement, ainsi que de promouvoir le renforcement des normes de consommation de carburants des véhicules et l'adoption de programmes plus efficaces pour le contrôle et l'entretien des véhicules.

<i>Modalités de coordination/collaboration</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Réalisations</i>
Indicateurs du développement énergétique durable (IDED)	AIEA, AIE, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU, Division du développement durable et Division de statistique, EUROSTAT, CEE, Agence européenne pour l'environnement (AEE), Organisation latino-américaine de l'énergie (OLADE), Agence italienne pour la protection de l'environnement (APAT), Southwest Energy Efficiency Project (SWEEP) (États-Unis d'Amérique), Center for Energy Environment Research and Development (CEERD) Thaïlande, Brésil, Cuba, Lituanie, Mexique, Fédération de Russie, Slovaquie	1) Définir les IDED; 2) promouvoir l'incorporation des indicateurs du développement énergétique durable dans les bases de données nationales et régionales; et 3) faciliter les analyses énergétiques et l'élaboration de politiques énergétiques. Réunions interorganisations
Partenariat pour le développement énergétique durable : profils de pays	AIEA; Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU; CEPALC; Centre de référence en biomasse du Brésil (CENBIO), Université de São Paulo; Coordination de recherche en ingénierie (COPPE), Université fédérale de Rio de Janeiro; Ministère de l'environnement, État de São Paulo; Ministère brésilien des mines et de l'énergie; Ministère brésilien des sciences et de la technologie; Electrobras; SWEEP (États-Unis d'Amérique); OLADE; Comité brésilien membre du Conseil mondial de l'énergie	1) Collecte de données, formation, application des indicateurs du développement énergétique durable et étude approfondie des secteurs énergétiques à développer; 2) profils de certains pays en matière de développement énergétique durable; et 3) renforcement des capacités pour la mise à jour et l'utilisation des profils de pays touchant le développement durable
<i>Atlas des océans des Nations Unies</i>	FAO/UNESCO/COI, OMS, OMM, AIEA, PNUE, CBD	<i>L'Atlas des Nations Unies</i> a été lancé en juin 2002 après plus de deux ans de préparation. Le CD-ROM est en cours d'élaboration, avec un contenu sans cesse mis à jour et étoffé.
Application du Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (PAM)	L'application du PAM se fait par le biais de partenariats, dont les antennes de son centre d'échange qui s'occupent des effets néfastes des nutriments et des dépôts sédimentaires sur le milieu marin (FAO), des eaux usées (OMS), des hydrocarbures et des ordures (OMS), des substances radioactives (AIEA), des polluants organiques persistants, des métaux lourds et de l'altération physique des habitats (PNUE).	Contribution aux rapports présentés à la première réunion intergouvernementale pour l'examen du Programme d'action mondial, tenue à Montréal en novembre 2001, et à d'autres réunions du PNUE; appui au Centre d'échange du PAM

<i>Modalités de coordination/collaboration</i>	<i>Partenaires</i>	<i>Réalisations</i>
Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin (GESAMP)	FAO, UNESCO/COI, OMS, OMM, OMI, AIEA, PNUE, ONU	Évaluation des effets potentiels des polluants marins; bases scientifiques pour les programmes de recherche et de surveillance; échange international de données scientifiques utiles pour l'évaluation et la surveillance de la pollution marine; principes scientifiques à appliquer pour le contrôle et la gestion des sources de pollution marine; et bases et critères scientifiques à prendre en compte pour l'adoption d'instruments juridiques et autres mesures visant à prévenir, à contrôler et à réduire la détérioration du milieu marin
Système mondial d'observation des océans	UNESCO/COI, OMM, PNUE et Conseil international pour la science (ISCU)	Le Système mondial d'observation des océans fournit une description exacte de l'état actuel des océans, notamment des ressources biologiques; des prévisions continues sur le devenir à long terme des océans; et des données de base pour les prévisions touchant les changements climatiques.
Évaluation mondiale de l'état du milieu marin	FAO, UNESCO/COI, OMS, OMM, OMI, AIEA, PNUE, CBD (citée dans la résolution 57/141 de l'Assemblée générale), Bureau des affaires maritimes et du droit de la mer du Secrétariat de l'ONU	Rapport présenté à l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session, dans lequel est détaillé le plan président à l'évaluation mondiale de l'état du milieu marin; ce plan sera examiné lors d'une réunion intergouvernementale qui définira le rôle des scientifiques et les contributions possibles des organisations non gouvernementales.
Coopération interinstitutions pour l'élaboration d'un cadre décennal de programmes pour la consommation et la production durables	OIT, ONUDI, CNUCED, PNUD, PNUE, ONU-Habitat, Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat de l'ONU et secrétariat de la Convention de Bâle, ouvert toutefois aux organismes des Nations Unies	Réunions d'experts régionaux et internationaux chargés d'étudier les modes de consommation et de production durables : réunion d'experts internationaux tenue à Marrakech (Maroc) du 16 au 19 juin 2003, précédée de réunions régionales sur le cadre décennal tenues dans les régions d'Amérique latine et d'Asie-Pacifique Réunions de travail et tables rondes officielles consacrées à des questions précises, site Web servant à l'échange d'informations et de données d'expérience, constitution de réseaux et diffusion des pratiques optimales

Sigles

AIE :	Agence internationale de l'énergie
BNWP :	Partenariat de l'eau entre la Banque mondiale et les Pays-Bas
CBD :	Convention sur la diversité biologique
CCNUCC :	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
CNURE :	Comité des Nations Unies sur les ressources en eau
COI :	Commission océanographique intergouvernementale
DfID :	Ministère britannique du développement international
Electrobas :	Société énergétique publique brésilienne
FEM :	Fonds pour l'environnement mondial
FNUPI :	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
GESAMP :	Groupe mixte d'experts chargé d'étudier les aspects scientifiques de la protection de l'environnement marin

GWP :	Partenariat mondial pour l'eau
IIED :	Institut international pour l'environnement et le développement
INWEH/UNU :	Réseau international pour l'eau, l'environnement et la santé
ISDR :	Stratégie internationale de prévention des catastrophes naturelles
IWA :	International Water Association (Association internationale de l'eau)
OLADE :	Organisation latino-américaine de l'énergie
OPS :	Organisation panaméricaine de la santé
WBI :	Institut de la Banque mondiale
WSP :	Programme pour l'eau et l'assainissement
WSSCC :	Conseil de coopération pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement
WUP :	Partenariat eau et assainissement pour le renforcement des capacités en Afrique
